



Conseil économique et social

Distr. générale
7 avril 2006
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Quatorzième session

1^{er}-12 mai 2006

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2006-2007

Partenariat de la montagne : activités et réalisations

Rapport préparé par le secrétariat du Partenariat de la montagne

I. Introduction

1. Le Partenariat de la montagne (ou Partenariat international pour la mise en valeur durable des régions de montagne) est une alliance volontaire, flexible et multipartenaire qui a pour vocation d'améliorer le bien-être, les moyens d'existence et les possibilités offertes aux habitants de la montagne tout en protégeant et conservant leur environnement dans le monde entier. Il a été formé en septembre 2002 en tant que résultat de type 2 du Sommet mondial sur le développement durable et se compose aujourd'hui de plus de 130 organisations et gouvernements membres. La liste de ses membres, qui comptait une bonne trentaine de gouvernements et d'institutions lors de sa création, n'a cessé de grandir depuis.

2. Le Partenariat de la montagne s'appuie sur l'alliance mondiale d'individus et d'organisations s'occupant de questions relatives à la montagne qui s'est développée depuis la tenue à Rio de Janeiro en 1992 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – ou Sommet de la Terre. Il tire parti de l'élan de l'Année internationale de la montagne, proclamée par l'ONU en 2002, et s'efforce d'améliorer la mise en œuvre du chapitre 13 d'Action 21. Il a aussi pour objectif de promouvoir des initiatives conjointes basées sur le paragraphe 42 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, ou « Plan de mise en œuvre de Johannesburg », et d'autres instruments concernant les montagnes en renforçant pour cela l'action sur le terrain et en œuvrant au niveau des politiques, des programmes et des projets.

* E/CN.17/2006/1.



3. Le Partenariat de la montagne a été conçu pour relancer la mise en valeur des montagnes. Sa structure souple et ouverte permet à ses membres d'exploiter la variété et l'abondance de leurs ressources, informations, connaissances et compétences conjuguées afin de conférer une valeur ajoutée à leurs programmes, projets et activités. Elle permet aussi d'identifier et promouvoir de nouveaux mécanismes de coopération comme de bâtir des alliances durables qui apporteront des changements positifs aux régions de montagne dont les populations sont parmi les plus défavorisées au monde.

4. Le présent rapport a été établi pour la quatorzième session de la Commission du développement durable par le secrétariat du Partenariat de la montagne, en application de la résolution 60/198 de l'Assemblée générale. Il recense les réalisations et les progrès effectués depuis la création du Partenariat de la montagne. Il examine certains des enjeux clés que celui-ci doit relever et présente les enseignements tirés de l'expérience ainsi que des propositions tendant à renforcer son impact et son efficacité. Il n'entend cependant pas être un examen détaillé et exhaustif de tout ce qui a été réalisé depuis 2002. Il met plutôt en relief les progrès significatifs qui ont été accomplis et appelle l'attention sur les questions et difficultés jugées déterminantes pour le succès à long terme de la réalisation des objectifs du Partenariat. Certaines de ces questions pourraient également présenter un intérêt au-delà du contexte immédiat du Partenariat et éclairer utilement le fonctionnement d'autres partenariats de la Commission du développement durable.

II. Organisation, structure et composition

5. Le Partenariat de la montagne est composé de membres, d'un mécanisme de gouvernance et d'un secrétariat. En avril 2006, y avaient adhéré 46 pays, 14 organisations intergouvernementales et 73 grands groupes. Sa gouvernance repose sur les principes de la participation démocratique de tous ses membres, de l'obligation de rendre des comptes, de la réceptivité, du consensus, de la transparence et de la flexibilité. Sa structure est non hiérarchique et décentralisée, ce qui permet à tous ses membres de participer sur un pied d'égalité et crée des conditions optimales pour l'établissement de liens. Au sein de cette structure, les activités du Partenariat sont mises au point et exécutées par les membres concernés. Son secrétariat est hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il bénéficie du soutien financier des Gouvernements italien et suisse et de la participation directe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il sert de plaque tournante pour l'échange d'informations, la mise en réseau et la liaison entre les membres et fait connaître les modèles efficaces et les bonnes pratiques, ainsi que les mécanismes, accords et cadres existants qui pourraient être adaptés à des conditions nationales et régionales spécifiques.

III. Le Partenariat de la montagne et les autres partenariats de la Commission du développement durable

6. Sur les quelque 300 partenariats enregistrés dans la base de données Partenariats de la Commission, le Partenariat de la montagne – avec ses 133 membres – est l'un des plus importants. Rares sont ceux qui traitent spécifiquement du thème des « montagnes ». Les deux seuls secteurs où il existe moins de partenariats, thèmes principaux et secondaires confondus, sont l'exploitation minière et les biotechnologies.

IV. Réalisations/progrès

7. En application des modalités d'établissement des rapports du secrétariat de la Commission du développement durable au sujet des partenariats, le présent document décrit les progrès concernant : a) le développement de l'organisation; b) les activités de coordination; et c) les activités de mise en œuvre.

A. Développement de l'organisation

8. Au cours des préparatifs du Sommet mondial sur le développement durable, on s'est efforcé d'établir la base conceptuelle du Partenariat de la montagne et de rallier l'appui politique et institutionnel voulu pour pouvoir compter sur une masse critique lors de son lancement officiel. En septembre 2002, plus de 30 gouvernements et organisations avaient affirmé leur intention d'y adhérer. Après son lancement, les principales parties prenantes, en particulier les Gouvernements suisse et italien, la FAO et le PNUE, se sont réunies pour déterminer les contributions en nature ainsi que les engagements financiers nécessaires à la mise en place d'un secrétariat provisoire visant à soutenir et à faciliter les activités menées en commun par les différents partenaires.

9. Durant la première année du Partenariat de la montagne, les partenaires se sont principalement employés à définir les principes directeurs et le mécanisme de gouvernance à adopter. Ces principes ont été élaborés au cours d'un processus interactif qui a débouché sur l'établissement du document « Partenariat de la montagne : Organisation, composition et gouvernance », que les partenaires ont ratifié lors de leur première réunion « face à face » au niveau mondial à la fin de 2003. Ce document décrit l'ambition et la mission du Partenariat, ses principes de base, ses objectifs stratégiques, sa structure, ses critères d'adhésion et sa gouvernance.

10. Depuis sa création, le Partenariat de la montagne bénéficie de l'appui financier de trois grands bailleurs de fonds. Les Gouvernements suisse et italien ont partagé le coût de la création et du fonctionnement du secrétariat provisoire (2003-2005), qui a été remplacé en juin 2005 par un secrétariat à plus long terme hébergé au siège de la FAO à Rome. L'équipe du secrétariat est formée de membres du personnel de la FAO et du PNUE qui dispensent une vaste gamme de services aux membres du Partenariat de la montagne en matière de communication, de mise en réseau et de liaison et les appuient de diverses manières dans ces domaines.

11. En outre, le Gouvernement français a aidé financièrement le Partenariat de la montagne à promouvoir des produits de montagne de qualité, grâce à un projet conçu et mis en œuvre conjointement par la FAO et la France, dans le cadre de l'Initiative des moyens d'existence durable du Partenariat de la montagne. Depuis 2003, des fonds ont été alloués pour mieux saisir le potentiel des produits et services des zones de montagne afin d'améliorer les revenus des ménages et les moyens d'existence des communautés de montagne. Le projet a recueilli des informations et des études de cas dans les régions de montagne du monde entier, documentant nombre d'exemples précieux de la façon dont les produits de montagne de qualité contribuent à la durabilité des moyens d'existence en développant les activités rémunératrices. À l'heure actuelle, on met en place un centre d'information pour aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales de la région méditerranéenne à poursuivre leurs activités dans ce domaine. D'autres zones montagneuses hors de l'Europe ont également manifesté un vif intérêt et un programme plus complet est actuellement en voie d'élaboration. On s'emploie aussi à trouver des ressources supplémentaires qui permettraient d'élargir sa portée au-delà de la région méditerranéenne.

B. Activités de coordination

12. Le secrétariat du Partenariat de la montagne a été créé pour faciliter la collaboration entre les membres, promouvoir la gestion des connaissances et faciliter échanges et communication. Il s'emploie à relier les unes aux autres les activités de mise en valeur des montagnes qui existent déjà et à encourager les synergies et les complémentarités afin de resserrer la coopération, éviter les doubles emplois et parvenir à une meilleure cohérence des efforts de développement. Le secrétariat s'emploie également à faciliter l'identification et la mobilisation des ressources et des investissements au service d'une mise en valeur durable des montagnes en fournissant des informations sur la disponibilité des fonds de toutes origines et en présentant aux membres un éventail de mécanismes financiers qui pourraient les aider à mener à bien leurs activités communes. Il ne se charge toutefois pas de coordonner leurs initiatives, pas plus qu'il ne leur assigne de tâches ou de responsabilités spécifiques. Il établit des rapports périodiques sur la situation et les activités du Partenariat à l'intention de la Commission du développement durable et d'autres organes pertinents.

13. Afin de faciliter l'organisation, la coordination et la mise en œuvre d'activités communes, les partenaires désignent des interlocuteurs au sein de leurs institutions lors de leur adhésion. Ces interlocuteurs constituent le principal trait d'union avec le secrétariat et représentent officiellement leur institution. Ils jouent donc un rôle fondamental dans l'efficacité de sa participation au Partenariat. Bien que tous les partenaires aient désigné un interlocuteur, le secrétariat a soulevé, quant à l'efficacité de ces représentants, plusieurs questions qui sont examinées ci-après.

14. Les membres du Partenariat de la montagne ont défini plusieurs secteurs d'activité thématiques et géographiques afin de mieux structurer et organiser leurs travaux de collaboration¹. Certains se sont proposé comme « chefs de file » dans les secteurs thématiques et géographiques auxquels ils s'intéressent particulièrement ou dans lesquels ils ont une expérience ou des compétences spécifiques, afin de jouer un rôle actif de coordination lors de l'exécution d'activités communes. Le secrétariat travaille en étroite coopération avec les chefs de file afin d'assurer que tous les moyens d'appui possibles sont bien mis en œuvre pour promouvoir et mener à bien les activités. Son personnel est en contact étroit et fréquent avec les interlocuteurs.

15. Le secrétariat du Partenariat de la montagne continue à mettre en place un réseau d'information et de communication qui vise à diffuser l'information, à mettre les membres en contact, et à promouvoir l'échange d'expériences, de compétences et de ressources dans le but de développer et soutenir une action conjointe. Il gère un site Internet en trois langues (anglais, français, espagnol) pour fournir aux partenaires des informations à jour et pertinentes, mettre en relief les activités communes, présenter des sources de financement possibles pour les activités liées à la montagne et faire connaître les faits nouveaux et les initiatives liés à la mise en valeur durable des montagnes dans le monde entier. Depuis quelques mois, ce site enregistre plus de 1 000 visites/consultations par mois. Le secrétariat diffuse par ailleurs tous les mois à plus de 700 destinataires, dont tous les membres du Partenariat de la montagne et toute autre personne intéressée dans cinq régions du monde une lettre d'information qu'il réalise à partir des contributions reçues des partenaires. Il s'efforce aussi d'encourager les partenaires à dialoguer et tisser des relations entre eux ainsi qu'à constituer des communautés virtuelles de praticiens et de chercheurs, et ce par le biais d'un calendrier des manifestations de la montagne et d'une série de consultations thématiques en ligne qu'il organise en étroite collaboration avec le Forum de la montagne. Enfin, des espaces de discussion en ligne informels sur divers thèmes sont désormais accessibles à partir du site du Partenariat.

C. Activités de mise en œuvre

16. Le secrétariat a organisé plusieurs ateliers en « face à face » qui ont permis aux membres chefs de file du Partenariat de la montagne d'examiner et de planifier des activités au sein de groupes thématiques ou géographiques. Dans la plupart des cas, ces réunions ont abouti à la définition d'un plan de travail et d'une série concrète d'activités conjointes. Certaines de ces activités ont effectivement été mises en œuvre mais d'autres en sont restées au stade de la planification. On trouvera des détails sur certains des obstacles rencontrés au chapitre V.

17. En Asie centrale, des efforts sont faits au niveau local pour bâtir des alliances plus solides entre les villages de montagne. Membre relativement récent du Partenariat de la montagne, l'Alliance des communautés de montagne d'Asie

¹ Les domaines thématiques sont les suivants: biodiversité, éducation, égalité des sexes, politique et législation, recherche, agriculture et développement rural durables en montagne (ARD-M), moyens d'existence durables et aménagement des bassins versants. Les secteurs géographiques comprennent les Andes, l'Amérique centrale et les Caraïbes, l'Asie centrale, l'Afrique de l'Est, l'Europe et la région de l'Hindu Kuch Himalaya.

centrale rassemble des représentants de villages du Kirghizstan, du Kazakhstan et du Tadjikistan. En novembre 2005, elle a organisé une réunion en vue de développer la coopération entre les principaux acteurs qui travaillent au niveau local en Asie centrale et étudier de nouveaux liens avec les communautés de montagne d'autres régions du monde. Grâce à ces efforts, on s'emploie actuellement à renforcer les capacités organisationnelles et à consolider la gouvernance à l'échelon décentralisé, en collaboration avec des membres du Partenariat de la montagne appartenant aux gouvernements comme aux groupes de la société civile de la région des Alpes.

18. Les membres latino-américains du Partenariat de la montagne examinent quant à eux les moyens d'exploiter le potentiel qu'offre l'écotourisme pour promouvoir un développement durable plus efficace dans les Andes. Ils examinent aussi l'intégration de l'écotourisme dans la planification du développement de la région. Un capital initial a été mobilisé par le secrétariat pour permettre au consortium pour le développement durable de l'écorégion andine de réaliser une étude de faisabilité; il s'agirait de déterminer comment l'écotourisme pourrait améliorer les moyens d'existence des communautés de montagne. Des études de cas menées en Bolivie, en Colombie, en Équateur et au Pérou serviront à mieux comprendre le rapport qui existe entre écotourisme et développement rural et à mieux identifier les différents acteurs concernés.

19. Parmi les autres activités nouvelles du Partenariat de la montagne, on peut également citer la création de partenariats dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité dans les régions de montagne, en prenant en compte le programme de travail de la Convention sur la diversité biologique relatif à la montagne, qui vise à établir une collaboration régionale et transfrontières et à créer des accords de coopération. Des activités de coopération concrète ont été lancées entre des membres du Partenariat dans diverses régions d'Europe et d'Asie, avec l'appui du secrétariat.

20. Outre la collaboration dans les domaines thématiques ou géographiques cités ci-dessus, certains membres du Partenariat de la montagne s'engagent également dans des activités relevant de domaines transversaux et interdisciplinaires. En 2005, une initiative a été lancée pour étudier les possibilités offertes aux communautés de montagne par les technologies de communication à large bande et pour tester ces technologies dans certaines zones afin d'améliorer les moyens de communication et réduire l'écart technologique et numérique entre la population des montagnes et celle des plaines. Des institutions membres et non membres du Partenariat de la montagne ont participé à l'étude de faisabilité qui a d'ores et déjà permis de se faire une idée des conditions requises pour l'utilisation de ces technologies dans les régions de montagne ainsi que de la mesure dans laquelle ces technologies pourraient aider au développement des communautés de montagne sur la base de leurs besoins prioritaires en matière d'information et de communication. Cette initiative qui met l'accent sur l'application et l'utilisation de technologies à large bande est une des rares activités menées au sein du Partenariat de la montagne à requérir la contribution active du secteur privé. Celui-ci envisage actuellement d'offrir un appui à la fois financier et technique pour effectuer des essais sur le terrain dans certaines zones montagneuses d'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord. Il s'agira d'évaluer les besoins des communautés locales ainsi que des petites et moyennes entreprises, de faire des essais avec la large bande, d'évaluer les avantages, l'utilité et l'impact et de déterminer s'il serait possible d'élargir la portée de l'initiative.

21. Le microfinancement est une autre activité intersectorielle importante menée par divers membres du Partenariat de la montagne qui examinent sa pertinence et ses possibilités d'application dans les communautés de montagne. Le secrétariat offre des services de conseil à court terme pour aider les membres intéressés à mieux comprendre les obstacles rencontrés et les possibilités offertes par le microfinancement en montagne et étudier la faisabilité de l'élaboration d'une stratégie à plus long terme et d'une série d'activités qui feraient du microfinancement un outil de travail plus accessible et plus utile pour les membres. Ces derniers procèdent à des échanges sur ce thème dans l'espace *Discussion en ligne* du site Web du Partenariat de la montagne. Dans ce contexte, un membre du Partenariat de la montagne, Soluciones Prácticas, s'emploie à évaluer et à analyser les besoins financiers des producteurs de café et de produits laitiers dans la région de Cajamarca au Pérou, grâce à des fonds octroyés par la FAO et le programme d'appui aux moyens de subsistance du Département pour le développement international du Royaume-Uni. Cette étude s'appuie sur une précédente analyse des obstacles, enjeux et opportunités en termes de production, de transformation et de commercialisation de ces sous-catégories de produits de montagne.

22. La coopération interrégionale et intrarégionale progresse considérablement dans le cadre du Partenariat de la montagne. Nombreux sont les membres qui reconnaissent l'utilité du Partenariat en tant que mécanisme dynamique servant à l'échange d'expériences, de connaissances et d'informations dans leur propre région de montagne et au-delà. Plusieurs conférences et ateliers ont ainsi été organisés récemment pour examiner comment les conventions juridiquement contraignantes existantes – telles la Convention alpine et la Convention des Carpates – pourraient éclairer, faciliter et susciter l'adoption de mécanismes de collaboration analogues dans d'autres zones de montagne. Dans cet esprit, des représentants de gouvernements et de groupes de la société civile des zones de montagne du Caucase et d'Europe du Sud-Est se sont réunis en décembre 2005 à Bolzano (Italie) pour étudier la possibilité d'élaborer des conventions (ou d'autres types de coopération régionale) qui permettent d'améliorer les moyens d'existence des habitants de la montagne et leur environnement. La mise en place de mécanismes similaires dans les régions montagneuses de l'Hindu Kuch Himalaya et des Andes a également suscité un vif intérêt.

23. La coopération décentralisée, c'est-à-dire la coopération entre des autorités subnationales telles que les régions, provinces et municipalités, a récemment suscité un regain d'attention au Partenariat de la montagne en tant que moyen important et potentiellement très efficace de mettre en valeur les montagnes de façon durable. Étant donné la tendance actuelle à la délégation des responsabilités en matière de développement aux institutions locales, il existe désormais de nouveaux moyens de tirer parti de l'expérience pratique des autorités locales et de mettre au point des activités qui complètent celles appuyées par les gouvernements nationaux. De nos jours, nombreuses sont les autorités locales d'Europe de l'Ouest à consacrer une partie de leur budget à des activités de coopération dans les pays en développement et les pays en transition. Le secrétariat du Partenariat de la montagne s'emploie, en collaboration avec la FAO et d'autres membres du Partenariat, y compris plusieurs autorités décentralisées, à offrir un contexte intégré et cohérent à ces activités dans les zones de montagne. De nombreuses autorités locales ont manifesté le souhait de coopérer avec leurs homologues dans d'autres pays et régions de manière plus efficace et cohérente et accueillent favorablement cette occasion de développer ces

activités sous l'égide du Partenariat. Une enquête a été menée récemment pour mesurer l'ampleur des activités de coopération menées aux fins du développement par les autorités locales européennes dans d'autres régions montagneuses du monde. Si l'on parvient à mobiliser les ressources financières adéquates, un atelier devrait avoir lieu en juin 2006 pour rassembler les représentants des autorités locales d'Europe et de pays en développement, afin de définir des activités communes spécifiques dans un contexte plus cohérent et intégré.

V. Défis

24. Le Partenariat de la montagne, qui existe maintenant depuis trois ans, se trouve à un tournant. Des progrès considérables ont été accomplis dans certains domaines : on a réussi en particulier à définir une structure organisationnelle et un mécanisme de gouvernance qui fonctionnent, et à rendre opérationnelles les structures d'appui nécessaires pour promouvoir et faciliter une action commune entre ses membres. Des mécanismes de coordination ont également été développés, notamment avec la désignation, par ceux-ci, d'interlocuteurs chargés de faciliter l'établissement de liens et la communication entre les partenaires et avec le secrétariat ainsi que de favoriser une participation plus active aux travaux communs. Durant cette période de mise en route, le secrétariat et des partenaires importants ont identifié plusieurs défis ou obstacles qui rendent difficile une action plus efficace. (Ces problèmes sont décrits ci-après). Si toutes les parties concernées s'employaient consciencieusement à leur trouver une solution, le Partenariat de la montagne pourrait probablement donner toute sa mesure et devenir un moyen véritablement efficace d'élargir la collaboration dans les régions de montagne et de conférer une valeur ajoutée aux programmes, projets et activités de ses membres.

A. Portée des activités et degré de participation des membres

25. Contrairement à maints partenariats de la Commission du développement durable qui tendent à être axés sur un thème spécifique lié au programme de travail de la Commission, le Partenariat de la montagne est libre de se pencher sur quasiment toute question relative au développement durable dans les écosystèmes de montagne que ses membres peuvent souhaiter le voir aborder. Il n'y a pas de limites, thématiques ou géographiques, à la couverture des questions de montagne au sein du Partenariat dont l'action peut donc avoir une très grande portée, en particulier du fait que les initiatives sont censées répondre à la demande.

26. Durant la phase opérationnelle préliminaire du Partenariat de la montagne, on a défini une série de thèmes et de régions géographiques dans le cadre desquels les membres ont commencé à mettre au point des activités communes spécifiques et concrètes. Ces domaines de travail ont été choisis en fonction de l'intérêt exprimé par les membres, de leurs expériences propres et des liens de collaboration préexistants. Il est toujours possible d'envisager de nouveaux domaines de coopération car le processus se veut flexible, ouvert et élastique en fonction des intérêts, besoins et problèmes spécifiques des membres en ce qui concerne le développement durable des montagnes. Le fait de fournir un cadre structurel pour une action commune a permis au secrétariat de mieux cibler son appui et de le rendre plus efficace et a été perçu comme un moyen important de mobiliser les

membres au service d'interventions spécifiques dans un domaine de travail bien précis. Même si au départ cette approche n'était peut-être pas purement axée sur la demande, elle a eu un effet de catalyseur et a permis de centrer les efforts sur quelques domaines choisis en canalisant ressources, appui, expérience et expertise.

27. Un des principaux défis qui se posent aujourd'hui au secrétariat est de battre plus efficacement le rappel auprès des membres pour qu'ils se montrent plus actifs au sein du Partenariat. Celui-ci compte désormais 133 membres mais le niveau de participation de la plupart d'entre eux est relativement bas. En règle générale, les partenaires appartenant à la société civile tendent à être plus actifs que ceux qui relèvent de gouvernements. Les interlocuteurs que désignent ces derniers sont souvent choisis pour des raisons politiques ou chargés de l'ensemble des partenariats de la Commission du développement durable, au lieu d'avoir nécessairement un mandat, un intérêt ou des connaissances spécifiques se rapportant aux montagnes. Il arrive par ailleurs que certains des interlocuteurs désignés par les organisations de grands groupes aient un domaine de spécialisation technique ou géographique très circonscrit et manquent d'une vue d'ensemble de leur organisation, empêchant le Partenariat de bénéficier de l'expérience spécifique de cette dernière en ce qui concerne les montagnes. Ceci est vrai pour certaines des plus grandes organisations non gouvernementales internationales. Le secrétariat examine actuellement la question pour aider certains interlocuteurs et leurs organisations à participer plus activement aux activités du Partenariat et à tirer parti des possibilités qu'il offre.

28. Un autre moyen de mobiliser les membres est de veiller à ce que les activités communes qu'ils proposent ou qui leur sont proposées s'alignent sur celles qu'ils mènent déjà ou prévoient de mener, ou soient conformes à la principale composante du mandat de leurs organisations respectives. L'expérience a montré en effet qu'il était beaucoup plus difficile de mobiliser les énergies autour de nouveaux projets même si ceux-ci avaient suscité un vif intérêt ou un engagement initial lorsqu'ils avaient été proposés. Plusieurs des « nouveaux » domaines de travail thématiques ou géographiques au sein du Partenariat de la montagne n'ont pas donné lieu aux réalisations escomptées, pourtant définies par les membres, essentiellement parce que ceux-ci auraient dû prendre de nouveaux engagements, souvent à forte intensité de main-d'œuvre, alors que leur programme de travail était déjà bien chargé. Cette prise de conscience a porté le secrétariat à examiner et à réviser l'appui qu'il offre aux membres, en les aidant à faire fond sur des activités déjà en cours pour lesquelles temps et ressources avaient déjà été mobilisés, conférant ainsi une valeur ajoutée aux initiatives menées en partenariat. Plus pragmatique, cette nouvelle approche exige du secrétariat qu'il comprenne et connaisse mieux les programmes des membres et leurs priorités en matière de mise en valeur des montagnes de façon à pouvoir les aider utilement à saisir les occasions de collaborer.

B. Dimension

29. Le nombre des membres du Partenariat de la montagne est devenu récemment un sujet de préoccupation. En effet, c'est l'un des plus grands partenariats de la Commission et, comme l'adhésion demeure ouverte et volontaire, rien ne limite sa dimension. Le secrétariat a déployé des efforts considérables pour promouvoir, à grand renfort de publicité, les avantages de l'adhésion au Partenariat lorsque celui-ci a vu le jour mais, désormais, il s'emploie surtout à regrouper les initiatives et à

faciliter la participation plus active des membres existants. Il n'est pas aisé d'imaginer clairement les effets qu'un élargissement croissant du nombre de membres aurait sur l'efficacité générale et l'impact du Partenariat de la montagne, mais il ne fait aucun doute que les capacités d'appui de son secrétariat seront de plus en plus limitées à mesure que le nombre de membres augmentera, en supposant qu'il continue à fonctionner avec son niveau actuel de ressources.

C. Typologie des membres

30. Les membres du Partenariat de la montagne présente une grande diversité : gouvernements, organisations intergouvernementales, groupes de la société civile et secteur privé. Parmi les groupes de la société civile, on trouve des organisations très diverses dont certaines travaillent à des échelles très différentes. Cet état de choses peut avoir des répercussions importantes sur la manière dont les membres interagissent et complique la tâche du secrétariat en matière d'appui. Relèvent de cette catégorie aussi bien de grandes organisations internationales présentant une structure institutionnelle plutôt complexe et agissant à différents niveaux que de petites organisations non gouvernementales actives dans un secteur thématique donné dont la portée géographique se limite à un seul pays. Du fait de cette diversité, le secrétariat doit dispenser des types d'appui très disparates. Et vu la taille relativement importante du Partenariat de la montagne, l'appui qu'il peut fournir à ses membres est limité. Si le Partenariat de la montagne continue à s'agrandir, il faudra adopter une approche plus ciblée ou sélective, à moins que la capacité du secrétariat n'augmente dans les mêmes proportions.

D. Secteur privé

31. À ce jour, le Partenariat de la montagne compte parmi ses membres très peu d'entreprises privées à but lucratif. Mais celles qui y ont adhéré ont généralement joué un rôle actif qui ne s'est pas limité à l'apport de moyens financiers et n'a même pas privilégié cette forme d'appui, mais a plutôt tendu à comporter une forte composante assistance technique. Compte tenu de l'esprit et des intentions du Sommet mondial sur le développement durable en ce qui concerne le rôle important du secteur privé dans les partenariats de type 2 de la Commission et le fait qu'une participation accrue du secteur privé peut accroître l'impact des activités du Partenariat de la montagne et le rendre plus durable, il est indispensable d'agir de façon plus stratégique et concertée pour attirer davantage de membres appartenant au secteur privé. Les avantages que les sociétés à but lucratif peuvent retirer d'une participation directe aux activités de développement durable sont peut-être plus évidents dans d'autres partenariats de la Commission, mais les régions de montagne offrent certaines possibilités inexploitées qui pourraient présenter un réel intérêt pour le secteur privé, du fait de leur potentiel lucratif ou de leur attrait en terme de gain de visibilité, en association avec des activités perçues comme socialement acceptables, responsables et/ou écologiquement responsables.

E. Soutien politique et opérationnel

32. Il est de plus en plus difficile pour le secrétariat du Partenariat de la montagne de trouver un équilibre entre le temps et l'énergie qu'il consacre à la préservation du « capital politique » du Partenariat et les efforts qu'il déploie pour apporter un soutien plus opérationnel à ses membres sur le terrain. Durant ses premières années d'existence, il s'appliquait à intensifier l'élan politique né du Sommet mondial sur le développement durable et à le préserver. Le principal résultat de la première réunion mondiale des membres du Partenariat de la montagne (Merano, Italie, octobre 2003) a été de renforcer l'engagement et le soutien politiques, tandis que la deuxième (Cuzco, Pérou, octobre 2004) s'est concentrée davantage sur le fonctionnement du Partenariat. Comme les membres s'accordent à penser que le Partenariat de la montagne n'atteindra les objectifs du Sommet mondial que s'il permet de développer l'action sur le terrain dans les zones de montagne, ils sont de plus en plus nombreux à estimer que le secrétariat devrait s'employer essentiellement à leur fournir un appui opérationnel. Par conséquent, même s'il est indéniable que l'élan et le soutien politiques sont indispensables, le secrétariat s'intéresse désormais surtout aux questions opérationnelles, au développement et au renforcement du Partenariat et aux besoins de ses membres dans des domaines comme l'échange d'informations, la mise en réseau, le courtage et la mobilisation des ressources.

F. Financement

33. Nombreux sont les membres qui considèrent que mobiliser de nouveaux fonds et mécanismes financiers pour réaliser des activités conjointes est un élément essentiel du succès du Partenariat et le secrétariat a été invité à jouer un rôle dynamique en ce sens. Bien que le Partenariat de la montagne ait pu avoir son propre secrétariat grâce au soutien financier des Gouvernements suisse et italien, ainsi que des contributions de la FAO et du PNUE, ce n'est pas grâce à son secrétariat ou grâce à telle ou telle autre source qui lui serait propre qu'il se procure des ressources importantes pour financer des activités conjointes. Il n'était d'ailleurs pas prévu qu'il en aille ainsi lorsque le Partenariat a été créé. Toutefois, il est à noter que des financements très limités ont été fournis occasionnellement pour lancer ou catalyser des activités conjointes, en particulier pour organiser de petits ateliers ou réunions visant à aider certains membres à définir et planifier des initiatives communes. Dans plusieurs cas, ces investissements, pourtant relativement modestes, ont porté leurs fruits. Ce soutien financier a permis de faire intervenir des membres qui n'auraient pas eu les moyens de collaborer et à promouvoir le renforcement du Partenariat aux fins d'une action commune. Sur la base de l'expérience et des résultats obtenus à ce jour, il serait probablement bon qu'un tel financement se poursuive pour aider certains membres à participer davantage aux activités du Partenariat.

VI. Conclusions et enseignements tirés

34. Le Sommet mondial sur le développement durable remonte à un peu plus de trois ans, et le Partenariat de la montagne fonctionne de plus en plus comme une alliance volontaire de parties prenantes soucieuses de mettre en valeur les régions de montagne de façon durable. Ses membres sont de plus en plus nombreux même si le rythme des adhésions s'est ralenti par rapport à la rapide croissance connue durant la période qui a suivi son lancement en 2002. Bien des membres comprennent que les activités entreprises dans le cadre du Partenariat bénéficient généralement d'une plus grande visibilité et offrent de nouvelles possibilités de collaboration et de financement. Sur la base de l'expérience acquise, il se dégage plusieurs conclusions et enseignements qui peuvent aider à mieux comprendre comment surmonter certains obstacles et collaborer plus utilement sur les questions relatives à la montagne. Ces conclusions et enseignements sont les suivants :

a) La création de partenariats est un processus évolutif qui, pour être efficace, exige du temps, des efforts et un appui. Les attentes par rapport à la rapidité de l'essor des partenariats lancés au Sommet mondial pour le développement durable s'avèrent bien souvent irréalistes. Plusieurs autres partenariats de la Commission du développement durable sont parvenus à une conclusion analogue à la Foire aux partenariats qui se tient tous les ans à New York lors de la session de la Commission. La question a été soulevée à diverses autres reprises, en particulier dans le cadre des préparatifs du Forum du partenariat de la Commission, organisé respectivement à Rome en 2003 et au Maroc en 2005. Il n'existe pas de formule toute faite pour créer et gérer un partenariat multipartenaire de la Commission, pas plus qu'il n'y a de démarche générique à suivre pour améliorer la coopération entre des parties prenantes partageant des intérêts similaires. Dans de nombreux cas, ces partenariats représentent la première tentative sérieuse de stimuler une collaboration réelle entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé – acteurs qui ne sont généralement pas habitués à travailler en partenariat. Du point de vue du secrétariat, son personnel doit encore passer beaucoup de temps à aider de nombreux membres à bien comprendre les avantages, l'utilité et les possibilités qu'offre un partenariat renforcé, ainsi que les rôles et responsabilités escomptés (et potentiels) de chacun. Ceci explique la longueur fréquente du délai qui sépare l'adhésion d'un membre au Partenariat et sa participation effective aux activités;

b) En outre, la notion de partenariat est relativement nouvelle et dynamique. Le processus de création d'un partenariat évolue avec le temps, parfois de façon significative, pour s'adapter, entre autres, aux besoins, conditions et priorités de ses membres, au contexte politique et aux impératifs financiers. Pour développer un partenariat multipartite comme le Partenariat de la montagne et en assurer le bon fonctionnement, il faut donc vouloir, pouvoir et savoir s'adapter et changer de cap le cas échéant pour atteindre des résultats;

c) Un partenariat multipartite comme le Partenariat de la montagne présente une grande diversité, non seulement parce que ses membres sont très variés (gouvernements, organisations intergouvernementales, société civile, secteur privé), mais également parce que la « culture institutionnelle » de

chacun d'entre eux est différente. Il faut donc recourir à des voies et moyens différents pour instaurer une collaboration entre les membres et le secrétariat doit faire preuve de souplesse pour comprendre ces différentes valeurs culturelles et s'y adapter;

d) Les moyens virtuels ou électroniques de partage de l'information, d'échange des connaissances et de dialogue sont essentiels pour instaurer et maintenir une collaboration entre les membres du Partenariat de la montagne. Cependant, la technologie n'est pas une solution miracle pour beaucoup d'entre eux dont ceux – et ils sont nombreux – qui vivent dans un pays en développement et ont un accès insuffisant ou se trouvent sans accès aucun à l'Internet. De même, les technologies de l'information et de la communication ne peuvent remplacer les avantages réels de réunions en « face à face ». Les ateliers, séminaires et événements parallèles organisés par le Partenariat de la montagne se sont avérés extrêmement utiles pour permettre aux membres de mieux comprendre leurs buts et besoins réciproques, et, dans de nombreux cas, ont permis de nouer des relations personnelles grâce auxquelles la collaboration s'est installée dans la durée. Les coûts plus élevés liés à l'organisation de ces événements sont, dans la plupart des cas, justifiés, à en juger par les résultats obtenus et les informations reçues en retour;

e) Enfin, l'échange d'expériences, d'approches et de résultats entre les différents partenariats de la Commission présente un intérêt tangible. À ce jour, la Foire aux partenariats annuelle de la Commission du développement durable s'est révélée une excellente occasion de procéder à pareil échange tout comme certains des événements connexes organisés dans le cadre de la préparation de ces sessions. Toutefois, les ressources dont dispose le secrétariat de la Commission pour appuyer les partenariats sont modestes et insuffisantes par rapport à l'appui énergique et régulier dont plus de 300 partenariats officiels de la Commission ont besoin et qu'ils réclament. Une approche plus systématique et un renforcement de la capacité du secrétariat de la Commission d'encourager les échanges et le dialogue pourraient donner de très bons résultats en portant à une mise en œuvre plus efficace au sein de chaque partenariat, comme à une meilleure collaboration interpartenariats, le cas échéant. Le Partenariat de la montagne a indubitablement tiré profit de l'encouragement et de la participation active du secrétariat de la Commission aux manifestations précitées, mais son secrétariat sait bien que les échanges et les liens entre tous les partenariats de la Commission pourraient se développer bien davantage et être très bénéfiques. De son point de vue, il serait pleinement justifié et très judicieux de renforcer quelque peu les capacités d'appui du secrétariat de la Commission.